



PARCOURS FRANCOFAUNE 2024

RÈGLEMENT

Le Parcours FrancoFaune, c'est fait pour faire du bien aux artistes musicien-nes et à celles-eux qui les écoutent. C'est un dispositif d'accompagnement pour des artistes **résidant en Belgique** et **chantant en français**. Orienté sur le son et la scène, le Parcours s'organise autour de **résidences**, de **rendez-vous** et de **conseils**. Il débouche notamment sur une programmation au Festival FrancoFaune.

Lancé en 2016, le Parcours FrancoFaune est porté par une équipe de musicien-nes proches du terrain, qui proposent un accompagnement dans la bienveillance et à long terme.

Article 1/ Conditions d'accès

Le Parcours FrancoFaune est ouvert aux auteur-rices, compositeur-rices et interprètes domicilié-es en Belgique.

Il n'y a aucune limite d'âge et aucun style déterminé pour le choix des artistes. La seule condition est de chanter en français.

L'inscription est gratuite.

Les artistes accompagnés lors des précédentes éditions du Parcours FrancoFaune ou de la Biennale de la Chanson française ne peuvent pas se présenter au Parcours FrancoFaune dans une formule semblable.

Article 2/ Inscriptions

L'inscription se fait en deux étapes:

ÉTAPE 1

L'artiste doit d'abord être inscrit-e sur la plateforme de notre partenaire Court-Circuit: court-circuit.band

Infos demandées:

- Bio de l'artiste
- Styles
- Liens (site Internet, réseaux sociaux, etc.)
- Photos
- Vidéos (au minimum une vidéo sur scène ou en répétition. La vidéo ne doit pas être produite, pas de clip)
- Trois titres, dont au moins deux chansons originales (paroles et musique) en français
- Une fiche technique complète et à jour

ÉTAPE 2

Une fois enregistré-e sur la plateforme Court-Circuit, l'artiste peut accéder à l'inscription spécifique du Parcours FrancoFaune. Il est important de répondre à toutes les questions.

L'artiste s'assurera qu'il a bien reçu un courrier électronique de confirmation (automatique), seul garant de la bonne réception de son inscription. En l'absence de courrier électronique de confirmation, l'inscription n'est pas valide; l'artiste peut alors contacter l'équipe FrancoFaune via l'adresse info@francofaune.be pour savoir si son inscription a bien été prise en compte.

Article 3/ Envoi des candidatures

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} février 2024.

Article 4/ Différentes phases

Présélection

Une première sélection sera établie par le comité d'écoute qui effectuera un choix d'une dizaine d'artistes, invité-es à se produire sur scène (Auditions).

Les décisions concernant cette sélection seront sans appel.

Toutes les personnes inscrites recevront une réponse (qu'elle soit positive ou négative) par mail avant la fin février 2023.

Auditions

Les auditions auront lieu devant un jury de professionnels **le samedi 16 mars 2024** à la Maison poème (Saint-Gilles).

Les artistes seront sélectionné-es sur base d'une prestation de maximum 20 minutes.

L'entrée aux auditions est gratuite et accessible au public.

Trois artistes seront sélectionné-es à l'issue de ces auditions.

Accompagnement et résidence

Les artistes retenu-es seront averti-es de leur sélection au plus tard la semaine suivant leur prestation.

Une résidence aura lieu **du mercredi 10 au dimanche 14 avril 2024** pour tou-tes les artistes. Chaque artiste candidat au Parcours FrancoFaune doit réserver ces dates jusqu'à confirmation de sa sélection par le jury. Attention de bien bloquer ces dates dans l'agenda de tous les membres du groupe sous peine de remise en question de votre participation au Parcours FrancoFaune.

Festival FrancoFaune

Les artistes sélectionné-es sont accompagné-es en vue d'une programmation au Festival FrancoFaune, et éventuellement une vitrine devant les professionnel-les du secteur musical, si l'état d'avancement du projet le justifie.

Article 5/ Déroulement

Pour les auditions et résidence: le Parcours FrancoFaune met gratuitement à disposition des artistes une scène, un éclairage ainsi qu'une sonorisation de qualité lors de toutes les étapes. Les artistes s'engagent à respecter ce matériel et à rembourser les éventuels frais suite à des dégradations de ce dernier.

Pour les auditions et la sortie de résidence, l'artiste pourra éventuellement faire appel à son ingénieur-e du son à ses propres frais. L'ingénieur-e du son fait alors partie intégrante du groupe.



En aucun cas, artistes, technicien-nes et accompagnateur-rices éventuel-les ne seront rémunéré-es lors des auditions et résidence. Le concert du Festival FrancoFaune sera rémunéré, le cachet sera décidé en concertation avec les équipes du Festival.

L'organisation décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux artistes.

Les différents frais liés à la prestation des artistes (transport, ingénieur-e du son, accompagnateur-rices, etc.) seront pris-es en charge par les artistes.

Article 6/ Jury

Le jury sera composé de personnalités du milieu artistique et médiatique (journalistes, organisateur-rices de concerts, agent-es, responsables de labels et maison de disques, musicien-nes, etc.). Il prendra en considération la présence scénique, les compositions, l'interprétation ainsi que la justesse et la présentation.

Article 7/ Engagement

Les artistes sélectionné-es s'engagent à se présenter aux auditions le samedi 16 mars 2024. Un désistement ne sera accepté qu'en cas de force majeure.

Article 8/ Autorisations

Les artistes autorisent le Festival FrancoFaune à reproduire photos, enregistrements et captations audiovisuelles à des fins promotionnelles.

L'artiste s'engage à mentionner FrancoFaune dans toute exploitation de contenu lié au Parcours FrancoFaune.

Article 9/ Modification et annulation

FrancoFaune ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent dispositif devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

Article 10/ Litige

En cas de litige, seul le texte du règlement sera pris en considération.

Toute information complémentaire relative au dispositif peut être obtenue par mail: info@francofaune.be